BELVÈS
PAYS DE BELVÈS

PROCES-VERBAL

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PAYS DE BELVES

JEUDI 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23/04/2026, à 18h30
Le Conseil Municipal de PAYS DE BELVES, dûment convoqué le 09/04/2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Roselyne VUADEL LEFEBVRE, Maire de Pays de Belvès.

Présent(e)s (15) : *VUADEL LEFEBVRE Roselyne - DA ROCHA Didier - LE BARBIER Claudine - NAZIMEK Stéphane - VERSAVEL Frédéric - CHATRAS Guillaume - LEFEBVRE Didier - LEFEBVRE Florence - PIOCHE Myriam - DELAYRE Joëlle - VIGMOND Isabelle - CARRASCAL BIZCOCHO Esteban - RINGEVAL Marine - PICHERIT Laurent - BREWSTER Louise*

Absent(e)s excusé(e)s : *VETOIS Natacha - PISTOLOZZI Adrien - GARCIA François - PAJOT Stéphanie Aline*

Pouvoirs (4) : *VETOIS Natacha à VUADEL LEFEBVRE Roselyne - PISTOLOZZI Adrien à VERSAVEL Frédéric - GARCIA François à NAZIMEK Stéphane - PAJOT Stéphanie Aline à DELAYRE Joëlle*

Secrétaire de Séance : PIOCHE Myriam

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Avant de débuter l'odre du jour, Madame Le Maire demande à l'assemblée de rajouter à la séance la nomination d'un correspondant défense. Approbation à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1/ Adoption du procès-verbal de la séance du 02/04/2026
2/ DEL 19/2026 - Affectation du résultat 2025, Budget Principal
3/ DEL 20/2026 - Vote des taux 2026
4/ DEL 21/2026 - Vote du budget primitif 2026
5/ DEL 22/2026 - Affectation du résultat 2025, Budget Annexe
6/ DEL 23/2026 - Vote du budget annexe 2026
8/ DEL 24/2026 - Approbation des statuts modifiés et désignation des représentants à l'ATD 24
9/ DEL 25/2026 - Marché public Chaufferie biomasse - Déclaration de lots infructueux
10/ DEL 26/2026 - Désignation du correspondant défense

APPROBATION DU PV DU 02/04/2026

1/ Approbation du procès-verbal du 02/04/2026 à l'unanimité.

BUDGET

DEL 19/2026 - Affectation du résultat 2025, Budget Principal

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Les résultats se décomposent comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Résultat de l'exercice	**Fonctionnement**	2 210 145.48	2 438 086.82	227 941.34
	Investissement	1 534 107.6	1 497 667.78	-36 439.82
		+	+	+
Reports exercice N-1	**Fonctionnement**		24 728.22	24728.22
	Investissement	-19 951.76		-19 951.76
			=	=
Résultat cumulé	**Fonctionnement**	2 210 145.48	2 462 815.04	252 669.56
	Investissement	1 554 059.36	1 497 667.78	-56 391.58
	Total cumulé	3 764 204.84	3 960 482.82	196 277.98
		+	+	+
Restes à réaliser	**Investissement**	481 058.66	686 226.32	205 167.66
		=	=	=
Résultat net		4 245 263.5	4 646 709.14	401 445.64

Proposition d'affectation du résultat 2025 au budget primitif 2026 : + 252 669.56€

252 669.56 €	reportés en recettes de fonctionnement au 002
56 391.58€	reportés en dépenses d'investissement au 001

✓ Approuvé à l'unanimité.

DEL 20/2026 - Vote des taux 2026

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
Madame le Maire propose de maintenir les taux votés en 2025 pour l'année 2026.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

Taxes	Taux 2026
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	40,84%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	57,21%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	9,96%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	16,62%

CHARGE Madame le Maire de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DEL 21/2026 - Vote du budget primitif 2026

M. le Premier Adjoint présente à l'assemblée le budget primitif 2026 du budget principal dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitres	**BP 2026**	**Chapitres**	**BP 2026**
11 - Charges à caractère général	602 400	002 - Résultat de fonctionnement reporté	252 669.56
12 - Charges de personnel et frais assimilés	839 136.25	42 – Op. d'ordre de transfert entre sections	36 677.35
14 - Atténuations de produits	50	70 - Produits services, domaine & ventes div.	18 600
23 - Virement à la section d'investissement	357 721.83	73 - Impôts et taxes	894 573
42 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 677.35	74 - Dotations et participations	648 554.42
65 - Autres charges de gestion courante	331 088.90	75 - Autres produits de gestion courante	343 500
66 - Charges financières	52 000		
67 - Charges spécifiques	250		
68 – Dotations aux provisions et dépréciations	250		
TOTAL	**2 194 574.33€**	**TOTAL**	**2 194 574.33€**

M. le Premier Adjoint présente à l'assemblée la section d'investissement du budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre	**BP 2026**	**Chapitre**	**BP 2026**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	56 391.58	21 - Virement de la section de fonctionnement	357 721.83
40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 677.35	27 - Autres immobilisations financières	19 000
16 - Emprunts et dettes assimilées	312 000,00	40 - Op. d'ordre de transfert entre sections	11 677.35
20 - Immobilisations incorporelles	217 782.88	10 - Dotations, fonds divers et réserves	120 212.36
204 – Subv. D'équipement versées	52 522.52	13 - Subventions d'investissement	881 267.32
21 - Immobilisations corporelles	737 822.87	16 - Emprunts et dettes assimilées	188 318.44
23 - Immobilisations en cours	165 000		
TOTAL	**1 578 197.2€**	**TOTAL**	**1 578 197.2€**

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Premier Adjoint et délibéré :

APPROUVE (1 vote contre, 18 pour) le budget primitif du budget principal de la commune pour l'année 2026.

DEL 22/2026 - Affectation du résultat 2025, Budget Annexe

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est

affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Les résultats se décomposent comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Résultat de l'exercice	**Fonctionnement**	54 767.79	41 082.68	-13 685.11
	Investissement	23 810.88	22 763.14	-1047.74
		+	+	+
Reports exercice N-1	**Fonctionnement**		2 314.1	24 728.22
	Investissement	22 763.14		-22 763.14
			=	=
Résultat cumulé	**Fonctionnement**	54 767.79	43 396.78	-11 371.01
	Investissement	46 574.02	22 763.14	-23 810.88
	Total cumulé	101 341.81	66 159.92	-35 181.89
		+	+	+
Restes à réaliser	**Investissement**	0	0	0
		=	=	=
Résultat net		101 341.81	66 159.92	-35 181.89

Proposition d'affectation du résultat 2025 au budget annexe 2026 : -35 181.89€

-23 810.88€	reportés en déficit d'investissement au 001
-11 371.01€	reportés en déficit de fonctionnement au 002

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Mme le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

DEL 23/2026 - Vote du budget annexe 2026

M. le Premier Adjoint présente à l'assemblée le budget primitif 2026 de la maison de santé dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitres	**BP 2026**	**Chapitres**	**BP 2026**
002 – Résultat de fonctionnement reporté	11 371,01	002 - Résultat de fonctionnement reporté	0
11 - Charges à caractère général	6 618,11	74 - Dotations et participations	0
12 – Autre personnel extérieur	7 700	75 - Autres produits de gestion courante	118 000
23 - Virement à la section d'investissement	48 810,88		
65 - Autres charges de gestion courante	35 000		
66 - Charges financières	8 500		
TOTAL	**118 000€**	**TOTAL**	**118 000€**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	**BP 2026**	**Chapitres**	**BP 2026**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	23 810,88	10 - Dotations, fonds divers et réserves	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	25 000	21 - Virement de la section de fonctionnement	48 810,88
TOTAL	**48 810,88€**	**TOTAL**	**48 810,88€**

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Premier Adjoint et délibéré :

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif du budget annexe de la commune pour l'année 2026.

DEL24/2026 : Approbation des statuts modifiés et désignation des représentants à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24)

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »
Vu la délibération du Conseil Général de la Dordogne en date du 6 juillet 1982 proposant la création d'une Agence Technique Départementale,
Vu la délibération de l'Assemblée Générale constitutive de l'ATD 24 en date du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l'ATD 24,
Vu les statuts modifiés de l'ATD 24 approuvés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13/03/26,
Considérant que la collectivité a adhéré à l'ATD 24 par délibération,

Madame Le Maire informe le conseil que l'ATD 24 a procédé à la mise à jour de ses statuts. Elle rappelle que l'objet de l'ATD 24 est de mutualiser des expertises indispensables. L'adhésion donne accès à un socle de services incluant :

- les études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage, voirie),
- l'assistance juridique,
- le Centre de ressources en Cybersécurité.

Les autres services proposés par l'ATD 24 font l'objet de conventions additionnelles selon les besoins de la collectivité.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts de l'ATD 24,
- **PREND ACTE ET CONFIRME** les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l'ATD 24 :
Représentant Titulaire : le Maire, membre titulaire de droit,
Représentant Suppléant désigné dans l'ordre du tableau : le premier adjoint

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des missions de l'ATD 24.

DEL 25/2026 - Marché public Chaufferie biomasse - Déclaration de lots infructueux

VU le code de la commande publique,
VU la délibération n°71/2025 du conseil municipal en date du 14/11/2025 portant lancement de la procédure de passation de marché public concernant la chaufferie biomasse, portant sur 5 lots,
VU la procédure d'appel d'offres lancée le 27/02/2026 avec un terme fixé au 02/04/2026,
CONSIDERANT l'absence d'offres concernant les lots 3 « plâtrerie » et 4 « serrurerie »,

Madame le Maire propose de passer en marché négocié pour ces 2 lots infructueux :
- Lot 3 « plâtrerie » pour un montant estimatif de 7.700€ HT
- Lot 4 « Serrurerie » pour un montant estimatif de 9.850€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** les lots 3 et 4 infructueux,
- **AUTORISE** Madame le Maire à relancer lesdits lots via un marché sans publicité ni mise en concurrence en vertu des articles L2122-1 et R2122-2 du code de la commande publique.

DEL 26-2026 : Désignation du correspondant défense

Madame le Marie explique : Le conseil municipal désigne en début de mandat, le correspondant défense de sa commune. Son action est essentielle dans un monde incertain, traversé par les conflits et bouleversé par les défis technologiques et climatiques majeurs. Son rôle est de développer des liens entre la Nation et les forces armées, et promouvoir l'esprit de défense auprès des administrés.
Madame le Maire demande à l'assemblée si un membre est intéressé par la mission.
Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité désigne Monsieur Frédéric VERSAVEL, titulaire et Monsieur Didier LEFEBVRE, suppléant.

Informations diverses

- Dans le cadre du CPTS, demande d'accord pour mise à disposition d'une salle de crise dans la maison de santé.
- Retour sur la visite du sous-préfet en mairie le 23/04 autour du thème de la revitalisation du centre-bourg et des dossiers de subventions en cours.
- Point global sur les travaux à faire et les finances de la maison de santé suite à la réunion avec Magali BEGUIN le 22/04.
- Retour sur la séance de la communauté de communes du 22/04 dédiée à la désignation des délégués.

Pour Pays de Belvès, les délégués sont, pour les commissions suivantes :

Structure / Organisme	Titulaire	Suppléant(e)
SMETAP	S. Nazimek	J. Delayre
Syndicat Mixte Dordogne	S. Pajot	J. Delayre
Pays Périgord Noir	–	C. Le Barbier
SCOT	–	D. Da Rocha
Mission locale	N. Vetois	–
Périgord Numérique	–	S. Nazimek
Agriculture	J. Delayre	N. Vetois
EPIC et office du tourisme	R. Vuadel	D. Da Rocha
Service habitat mutualisé	C. Le Barbier	–
Comités locaux pour l'emploi du Sarladais	C. Le Barbier	–
Conseil de surveillance Hôpital de Belvès	C. Le Barbier	–
Commission appel d'offres	D. Da Rocha	–

Madame le Maire en profite pour rappeler les noms/délégations des vices-présidents élus à la communauté de communes la semaine passée :

Fonction	Nom	Délégations
Président	Jacques MIGNIOT	
1ère Vice-Présidente	Claudine LEBARBIER	Santé
Vice-Président	Sébastien FONGAUFFIER	Développement économique, Tourisme, Communication
Vice-Président	Joël LE CORRE	Urbanisme, Voirie et Bâtiment
Vice-Président	Jean-François LARAVOIR	Environnement

Fonction	Nom	Délégations
Vice-Présidente	Maryse DURAND	Enfance, CIAS, Espaces France Services
Vice-Président	Didier ROQUES	Affaires scolaires

- Laurent PICHERIT s'interroge sur l'efficacité de la communauté de communes et notamment son manque de communication sur les actions réalisées/en cours.

- Madame le Maire indique que le gymnase n'a pas été évoqué dans le budget 2026.

- Discussions autour de l'office tourisme et des entrées troglodytiques (recettes non affectées au budget communal alors même que la commune de Pays de Belvès en supporte les charges.)



